



ADMINISTRATION

## Le point sur le budget 2018

Publié le 01 février 2018

### Le projet de territoire 2016 - 2025

Depuis 2008, les actions de la communauté de communes s'inscrivent dans un projet de territoire, dont l'objectif est d'assurer la cohérence des projets conduits. A l'automne 2016, la collectivité a validé son nouveau projet de territoire qui s'articule autour de **quatre orientations** :

- ▶ Bâtir une économie attractive, innovante et créatrice d'emplois
- ▶ Préserver un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
- ▶ Proposer des services de proximité accessibles à tous
- ▶ La culture, pour accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes

et de **trois enjeux** :

- ▶ Démocratique pour la participation citoyenne
- ▶ Durable pour la transition écologique
- ▶ Digital pour la révolution numérique

Afin d'optimiser au mieux le financement de ces projets, le Projet de territoire s'accompagne d'une planification des dépenses et des recettes à moyen terme, de façon à utiliser au mieux les ressources de l'intercommunalité : le Programme pluriannuel d'investissement. Le budget 2018 s'inscrit dans cette optique d'anticipation et de rationalisation.

## Le budget principal

Pierre angulaire des finances d'une collectivité, il établit avec exactitude les ressources perçues et les dépenses prévues. Il est composé de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Les recettes et les dépenses de chacune s'équilibrent parfaitement. **En 2018, son montant sera de 31,8 millions d'euros.**

### La section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes inscrites dans cette partie du budget seront consacrées au fonctionnement de la collectivité : entretien des bâtiments, traitement des agents en sont quelques exemples. En 2018, elle s'élève à 20,3 millions d'euros dont 18 M€ en dépenses réelles.

### La section d'investissement

Sous cette ligne sont mentionnées les dépenses et les recettes liées aux investissements de la collectivité, tels que la construction de nouveaux équipements publics, les travaux d'aménagement et de réhabilitation dans les communes... En 2018, elle s'élève à 11,5 millions d'euros dont 8,2 M€ en dépenses réelles d'équipement.

## Les budgets annexes

Ces budgets sont spécifiques à certaines activités à but industriel ou commercial. Chacun d'entre eux dispose de ses propres ressources, d'une section de fonctionnement et d'investissement, et comme le budget principal, ils s'équilibrent. Ainsi, on trouve 14 budgets annexes dont six pour les parcs d'activités dont l'intercommunalité a la charge, un pour le service d'autorisations du droit des sols et ceux des services de l'eau, de l'assainissement et des déchets ménagers.

## Des ressources utilisées à bon escient

### Comprendre la répartition du budget ?

Voici comment sont répartis 100€ dépensés entre les quatre orientations du projet de territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault :

#### **Orientation 1 - économie : 17 €**

- ▶ Développement économique 13 €
- ▶ Tourisme 4 €

## **Orientation 2 - cadre de vie : 63 €**

- ▶ Service des eaux et assainissement : 36 €
- ▶ Service déchets ménagers 17 €
- ▶ Aménagement - patrimoine : 6 €
- ▶ Urbanisme - habitat : 2 €
- ▶ Environnement : 2 €

## **Orientation 3 - Services de proximité : 14 €**

- ▶ Petite enfance-jeunesse : 12 €
- ▶ Systèmes d'information : 2 €

## **Orientation 4 - Culture : 6 €**

- ▶ Ecole de musique : 2 €
- ▶ Réseau de bibliothèques : 1 €
- ▶ Développement culturel : 1 €
- ▶ Abbaye d'Aniane : 2 €

*Les montants affichés ci-dessus comprennent à la fois les investissements imputés dans chacun des axes du projet de territoire, mais aussi les frais de fonctionnement inhérents. Notez que pour ce qui concerne le développement économique, sont présentées les dépenses liées au soutien des filières et aux animations économiques ainsi que les sommes liées aux parcs d'activités consignées dans les budgets annexes.*



 [RETOUR À LA LISTE](#)



### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ  
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

 **04 67 57 04 50**

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

